

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00877 Numéro SIREN : 842 193 997 Nom ou dénomination : 4F - APCL

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 13728

Désignation de l'entreprise <u>4 F APCL</u>										Néant ☐ *																																																																												
Adresse de l'entreprise <u>6 Route de Nandy 6, route de Nandy 77240 Seine Port</u>																																																																																						
SIRET <u>8 4 2 1 9 3 9 9 7 0 0 0 1 7</u>																																																																																						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																																																																																						
Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>																																																																																						
ACTIF																																																																																						
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2"></th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td>010</td><td>012</td><td></td></tr><tr><td> Fonds commercial * Autres * </td><td>014</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>2 062 895</td><td>030 134 714</td></tr><tr><td>Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>9 996 000</td><td>042 9 996 000</td></tr><tr><td>Total I (5)</td><td>044</td><td>12 058 895</td><td>048 134 714</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td>052</td><td></td></tr><tr><td>Marchandises *</td><td>060</td><td>062</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td>066</td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>10 954</td><td>070 10 954</td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>074</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td>1 261 177</td><td>082 8 733</td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td>2 458 572</td><td>086 2 458 572</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td>094</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>3 730 704</td><td>098 8 733</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I+II)</td><td>110</td><td>15 789 598</td><td>112 143 447</td></tr></tbody></table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		Fonds commercial * Autres *	014	016		Immobilisations corporelles *	028	2 062 895	030 134 714	Immobilisations financières * (1)	040	9 996 000	042 9 996 000	Total I (5)	044	12 058 895	048 134 714	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		Marchandises *	060	062		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10 954	070 10 954	Autres * (3)	072	074		Valeurs mobilières de placement		080	1 261 177	082 8 733	Disponibilités		084	2 458 572	086 2 458 572	Charges constatées d'avance *		092	094		Total II		096	3 730 704	098 8 733	Total général (I+II)		110	15 789 598	112 143 447
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012																																																																																			
	Fonds commercial * Autres *	014	016																																																																																			
	Immobilisations corporelles *	028	2 062 895	030 134 714																																																																																		
	Immobilisations financières * (1)	040	9 996 000	042 9 996 000																																																																																		
	Total I (5)	044	12 058 895	048 134 714																																																																																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052																																																																																		
		Marchandises *	060	062																																																																																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066																																																																																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10 954	070 10 954																																																																																	
		Autres * (3)	072	074																																																																																		
	Valeurs mobilières de placement		080	1 261 177	082 8 733																																																																																	
	Disponibilités		084	2 458 572	086 2 458 572																																																																																	
	Charges constatées d'avance *		092	094																																																																																		
	Total II		096	3 730 704	098 8 733																																																																																	
	Total général (I+II)		110	15 789 598	112 143 447																																																																																	
PASSIF																																																																																						
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2"></th><th>Exercice N 1</th><th>NET</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td>10 000 000</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>132</td><td>3 034 406</td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td>1 568 908</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td></tr><tr><td>Total I</td><td>142</td><td>15 603 314</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td></tr><tr><td rowspan="5">DÉTRES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td>6 300</td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td>35 665</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td>169</td><td>46)</td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td>42 837</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td>15 646 151</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOIS</td><td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td></tr><tr><td>(2) Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182 461 033</td></tr><tr><td>(3) Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td></tr></tbody></table>														Exercice N 1	NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000 000	Écarts de réévaluation	124		Réserve légale	126	1 000 000	Réserves réglementées *	130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132	3 034 406	Report à nouveau	134		Résultat de l'exercice	136	1 568 908	Provisions réglementées	140		Total I	142	15 603 314	Provisions pour risques et charges		Total II	154	DÉTRES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	6 300	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		Fournisseurs et comptes rattachés *	166	35 665	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	46)	Produits constatés d'avance	174		Total III		176	42 837	Total général (I + II + III)		180	15 646 151	RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 461 033	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		
		Exercice N 1	NET																																																																																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000 000																																																																																			
	Écarts de réévaluation	124																																																																																				
	Réserve légale	126	1 000 000																																																																																			
	Réserves réglementées *	130																																																																																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132	3 034 406																																																																																			
	Report à nouveau	134																																																																																				
	Résultat de l'exercice	136	1 568 908																																																																																			
	Provisions réglementées	140																																																																																				
	Total I	142	15 603 314																																																																																			
	Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																		
DÉTRES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	6 300																																																																																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	35 665																																																																																			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	46)																																																																																			
	Produits constatés d'avance	174																																																																																				
Total III		176	42 837																																																																																			
Total général (I + II + III)		180	15 646 151																																																																																			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 461 033																																																																																		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée conforme. 

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4 F APCL

Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2021

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	65 679	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	65 679	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	52 010	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	3 047
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	81 405
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	136 462	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280	1 649 430	Charges financières (V)	294	8 913
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		347	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)			348	306	826

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

				310	1 568 908
--	--	--	--	-----	-----------

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			312	1 568 908	314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			316			
	Provisions non déductibles *			318			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			322			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotes-cts d'associés	247		324			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{ écarts de valeurs liquidatives sur OPC (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D)	248	826		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			249			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Détuctions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987			997
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	IEI (44. sexies A)	989			342
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies bis)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356
Déficits antérieurs reportables *					78 430	dont imputés sur le résultat :	360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370
					5 504		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

P

**4F – APCL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 000 EUROS
6, ROUTE DE NANDY – 77240 SEINE PORT
842 193 997 RCS MELUN**

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2022**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 :**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à 1 568 908 euros en totalité au poste « Autre réserves » qui deviendrait ainsi créiteur de la somme de 3 034 406 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que, s'agissant de la clôture du troisième exercice social de la Société, il n'y a pas eu de distribution de dividende au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIE CONFORME

**LE PRESIDENT
Monsieur Patrick FLIN**



4 F - APCL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société 4 F - APCL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4 F - APCL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 08 juin 2022


Jérôme BENAINOUS, Commissaire aux comptes